

-Document d'information-

Adoption officielle par le Minerals Council of Australia de la norme canadienne reconnue mondialement en matière de développement minier durable

Le 3 mars 2021, l'initiative <u>Vers le développement minier durable</u>^{MD} (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC), une initiative reconnue à l'échelle mondiale qui aide les sociétés minières à gérer les principaux risques environnementaux et sociaux, a été adoptée officiellement par le <u>Minerals Council of Australia</u> (MCA), une association minière nationale qui représente l'un des secteurs miniers les plus importants au monde.

À propos de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD)

L'initiative VDMD est un système de rendement primé qui aide les sociétés minières à évaluer et à gérer leurs responsabilités environnementales et sociales. Elle se compose d'un ensemble d'outils et d'indicateurs visant à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les principaux risques liés aux activités minières soient gérés de façon responsable dans les installations minières et métallurgiques participantes. VDMD est la première norme de développement minier durable au monde à exiger des évaluations à l'échelle des établissements et toutes les sociétés minières membres d'associations qui ont adopté l'initiative VDMD ont l'obligation d'y adhérer. L'initiative VDMD exige l'évaluation et la validation indépendantes de 30 indicateurs de rendement distincts et précis portant sur huit aspects essentiels du rendement social et environnemental.

L'AMC a établi l'initiative *VDMD* en 2004, et la participation à l'initiative est obligatoire pour tous les établissements de ses membres au Canada. Bon nombre d'entre eux choisissent également de l'utiliser à l'étranger. Elle exige d'adhérer à un ensemble de principes directeurs qui sont appuyés par des indicateurs de rendement particuliers en fonction desquels les sociétés membres doivent publier leurs résultats chaque année dans le rapport d'étape *VDMD*. L'initiative *VDMD* permet d'améliorer le rendement là où c'est le plus important, c'est-à-dire dans toutes les installations minières, et d'obtenir le soutien des collectivités à proximité des exploitations minières.

Les <u>protocoles</u> de <u>rendement de l'initiative VDMD</u> sont axés sur trois principaux domaines : collectivités et gens, intendance environnementale et efficacité énergétique. Chaque protocole est constitué d'un ensemble d'indicateurs qui aident les sociétés minières à créer des systèmes de gestion, à évaluer leur rendement et à publier leurs résultats liés aux domaines-clés de l'exploitation minière. Le rendement est évalué à l'aide d'un ensemble de normes environnementales et sociales détaillées, y compris les changements climatiques, la gestion des résidus miniers, l'intendance de l'eau, les relations avec les Autochtones et les collectivités, la santé et la sécurité, la gestion du maintien de la biodiversité, la gestion de crises et la prévention du travail des enfants et du travail forcé.

Adoption de l'initiative VDMD ailleurs dans le monde

De plus en plus, d'autres associations minières, gouvernements, investisseurs et fabricants considèrent l'initiative *VDMD* comme la pratique exemplaire mondiale à adopter en matière d'activités minières durables et responsables. Ces dernières années, des associations minières en Espagne, en Finlande, en Norvège, au Botswana, en Argentine, au Brésil et aux Philippines ont adopté l'initiative. En ajoutant maintenant l'Australie, les associations minières nationales de neuf pays sur six continents différents ont adopté l'initiative *VDMD* pour

améliorer le rendement de leurs secteurs miniers nationaux, et d'autres associations devraient leur emboîter le pas cette année.

Surveillance externe

L'initiative VDMD est régie par un groupe canadien indépendant, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI), composé de communautés autochtones, d'organismes environnementaux, de syndicats, d'institutions financières, de communautés minières locales, d'organisations sociales et religieuses et d'universités. En plus de remplir ses tâches d'examen après vérification chaque année, le GCCI rencontre des représentants haut placés des sociétés minières afin d'offrir son soutien et ses conseils relativement à l'initiative VDMD, de cerner les nouveaux problèmes que doit affronter l'industrie et d'encourager cette dernière à rehausser la barre en matière de responsabilité sociale d'entreprise. La mise en œuvre de l'initiative VDMD de l'AMC comprend la création d'un Groupe consultatif des communautés d'intérêts, qui jouera un rôle important dans la vérification externe des rapports VDMD.

Témoignages en appui à l'initiative VDMD de l'AMC

« Depuis sa création en 2004, l'initiative *VDMD* vise à améliorer le rendement environnemental et social des sites miniers. Récemment, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI) a décidé de se concentrer sur la mise à jour et l'amélioration du protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative *VDMD*, qui exige que les sociétés minières fassent tout en leur pouvoir pour s'assurer qu'elles échangent de façon ouverte, respectueuse et transparente avec les communautés autochtones et les autres communautés touchées.

En tant que membre du GCCI qui a participé activement à la rédaction du nouveau protocole, j'ai hâte de voir comment il contribuera à améliorer les relations entre les sociétés minières et les communautés autochtones, qui sont essentielles au succès du secteur. Et, en tant que personne qui travaille de près avec les sociétés minières au nom du gouvernement du Nunatsiavut, je sais également à quel point l'initiative VDMD est importante pour notre communauté. »

- Theresa Baikie, coordonnatrice des ententes sur les répercussions et les avantages pour le gouvernement du Nunatsiavut et membre actuelle du GCCI

« Entretenir des relations respectueuses et solides avec les communautés autochtones est essentiel au succès de l'industrie minière canadienne, et il est important que le secteur reconnaisse l'importance de la participation des Autochtones dans son histoire et s'engage à améliorer les relations avec les communautés à proximité des mines et touchées par les activités minières. Dans l'ensemble de l'industrie, d'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne la participation des Autochtones à l'industrie minière, qu'il s'agisse du partage des avantages économiques ou d'offres d'emploi, de contrats d'approvisionnement et de formation. Pour les sociétés minières, l'initiative VDMD a joué un rôle crucial dans l'établissement des attentes liées aux pratiques exemplaires à mettre en œuvre en matière d'échange et de collaboration respectueux avec les communautés autochtones.

En tant que membre du GCCI, je suis fier d'avoir contribué à ce que les sociétés minières canadiennes soient tenues responsables de la mise en place de pratiques responsables, particulièrement grâce au protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative *VDMD*. Maintenir un dialogue constructif avec les peuples autochtones est essentiel au succès de l'industrie minière. L'initiative *VDMD* et le travail des membres du GCCI continuent de fournir à l'industrie les outils nécessaires pour établir et entretenir des relations mutuellement avantageuses et respectueuses avec les peuples autochtones. »

- David Walkem, président du conseil d'administration de Citxw Nlaka'pamux Assembly et membre actuel du GCCI

« En ayant siégé au Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI) pendant six ans et participé à sa création, j'ai pu constater l'incidence positive importante de l'initiative *VDMD* sur le rendement et l'obligation de rendre compte sur les sites miniers, particulièrement en ce qui a trait au rendement social et environnemental, et le rôle important que joue le GCCI dans la croissance de l'industrie.

Les pays qui adoptent l'initiative VDMD s'engagent ouvertement à en faire plus de ce qui est exigé en matière de pratiques durables. L'initiative définit clairement les attentes selon lesquelles tous devront être évalués selon des normes plus élevées. Le GCCI, composé de diverses parties prenantes, y compris de membres de communautés autochtones, d'organismes environnementaux, d'organisations sociales et d'universités, est essentiel à la crédibilité de l'initiative et à la détermination de la qualité du travail effectué dans les sites miniers. Le GCCI a joué un rôle déterminant dans l'orientation et le développement de l'initiative VDMD et a sans aucun doute contribué à amener l'initiative là où elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une norme mondialement reconnue en matière de développement minier durable. »

- Alan Young, directeur du groupe de travail sur l'efficacité des matériaux (Materials Efficiency Research Group), ancien directeur général de l'Initiative boréale canadienne et membre du GCCI de 2009 à 2016

« L'adoption de l'initiative VDMD par le Minerals Council of Australia démontre le bien-fondé de cette initiative de premier plan dans l'industrie minière, et ce à l'échelle mondiale. Nous voyons d'un bon œil l'approche d'amélioration continue des normes adoptée par l'Association minière du Canada (AMC) qui comprend des consultations avec un groupe indépendant réunissant de multiples parties prenantes. L'analyse comparative du rendement environnemental et social des sites miniers est particulièrement importante pour les investisseurs comme BCI qui utilisent les rapports d'étape VDMD afin d'intégrer les facteurs de gouvernance environnementale et sociale et ainsi prendre des décisions d'investissement éclairées. L'adoption de l'initiative VDMD par d'importants territoires miniers nous offre un plus large éventail de résultats en termes absolus ou par rapport aux actifs quant au rendement à l'égard de la gouvernance environnementale et sociale. Les évaluations vérifiées par de tierces parties rassurent les investisseurs et les autres parties prenantes en leur fournissant des données tangibles.

Dans le cadre des engagements de BCI avec des entreprises financées par capital-risque, nous utilisons les données sur le rendement des membres tirées des rapports *VDMD* et nous encourageons fortement les membres de l'AMC à rendre compte volontairement de leurs activités à l'étranger. Pour nos engagements réglementaires, nous avons utilisé le Protocole de gestion des résidus miniers *VDMD* pour notre soumission dans le cadre de l'initiative Global Tailings Review de 2019. Nous faisons également le suivi de certains indicateurs de l'initiative *VDMD* à l'échelle de l'industrie comme moyen d'évaluer les progrès réalisés par rapport à certaines de nos priorités. Nous croyons que l'adoption de l'initiative *VDMD* par le Minerals Council of Australia profitera au secteur minier australien. »

Anne-Marie Gagnon, directrice associée, Gouvernance environnementale et sociale, Marchés publics,
British Columbia Investment Management Corporation (BCI)

« UNICEF Canada salue l'engagement de toutes les entreprises à l'égard de la prévention du travail des enfants et du travail forcé dans le cadre de l'initiative Vers le développement minier durable. Alors que l'année 2021 a été déclarée l'année internationale pour l'élimination du travail des enfants et que la pandémie de COVID-19 risque d'entraîner une augmentation du travail des enfants, il sera important pour toutes les entreprises de contribuer positivement aux objectifs de développement durable qui consistent à mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025. »

- Rowena Pinto, chef des programmes, UNICEF Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Cynthia Waldmeier

Directrice des communications, Association minière du Canada Téléphone : 613 233-9392, poste 225, ou 613 894-2128 (cellulaire)

Courriel: cwaldmeier@mining.ca